

**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE***Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui  
Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Rennes, le **27 MARS 2026**

**Affaire suivie par :** Florence ROMFORT  
**Tél. :** 02.21.86.23.30  
**Courriel :** pref-icpe-agriculture@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur le maire,

Je vous informe de l'ouverture d'une consultation du public au sein de votre mairie, du lundi 4 mai 2026 au vendredi 5 juin 2026 inclus, sur la demande présentée par la SARL CASTELMÉTHA, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation de la capacité de traitement de son unité de méthanisation située au lieu-dit « 96, La Jousselinais » sur la commune de NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE et la mise à jour du plan d'épandage.

L'ensemble des modalités d'organisation de cette consultation du public sont décrites dans l'arrêté préfectoral ci-joint.

Je vous précise néanmoins qu'il vous appartient de veiller au respect des formalités suivantes.

Le dossier concernant la demande du pétitionnaire doit être tenu à la disposition du public au sein de votre mairie pendant toute la durée de la consultation.

Il vous appartient également de procéder à l'affichage de l'avis de consultation du public quinze jours au moins avant l'ouverture de la consultation, soit avant le samedi 18 avril 2026. Cette affiche devra être photocopiée par vos services suivant les besoins et apposée non seulement à la mairie mais aussi dans tous les lieux publics et tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée. Je vous demande de vous assurer de la permanence de cet affichage pendant toute la durée de la consultation. Je vous invite par ailleurs, à assurer la publicité de cette consultation par tout autre moyen à votre convenance (insertion dans un journal local ou dans le bulletin municipal) afin de permettre la plus large information du public.

Monsieur Sébastien GUERET  
Maire de Noyal-Chatillon-sur-Seiche  
3 rue de la Mairie  
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE

Les personnes intéressées pourront formuler leurs observations avant la fin du délai de consultation du public :

- au sein de votre mairie, aux horaires d'ouverture au public, sur le registre joint au présent pli qu'il vous appartient d'ouvrir ;
- par voie postale : à l'attention de Monsieur le préfet d'Ille-et-Vilaine – DCIAT / Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81, Boulevard d'Armorique, 35026 RENNES Cedex 9 ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant l'objet du courriel : « Consultation du public\_SARL CASTELMÉTHA\_NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE »).

Vous voudrez bien, à l'issue de la consultation, clore le registre et me le retransmettre avec l'ensemble du dossier, pièces annexées et le certificat d'affichage dûment complété et signé par vos soins.

Il vous appartient, conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, de consulter votre conseil municipal et l'inviter à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée. Cet avis devra être exprimé et communiqué pendant la durée de la consultation et au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de cette consultation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet,  
et par délégation,  
L'adjoint à la cheffe de bureau



Jean-Etienne LEMELLE

Pl :

1 dossier de consultation

1 copie de l'arrêté d'ouverture de consultation

1 registre de consultation

1 affiche

1 certificat d'affichage